

## Vendredi Saint, pourquoi une « Collecte pour les Lieux saints » ?

**Le 30 mars prochain, jour du Vendredi Saint, la quête dans les paroisses est attribuée pour le soutien aux chrétiens de Terre Sainte par l'intermédiaire du Commissariat de Terre Sainte des Franciscains qui, en lien avec le Patriarcat latin et les Eglises Orientales, financent, grâce à elle, des projets à caractère sociaux et spirituels.**

C'est le Pape François, via la Congrégation pour les Eglises Orientales, qui invite, chaque année, les fidèles du monde entier à réserver une quête de soutien à la présence chrétienne en Terre Sainte. Il s'inscrit dans la tradition paulinienne : « *Au sujet de la collecte pour les fidèles de Jérusalem, faites, vous aussi, comme je l'ai prescrit aux Églises de Galatie.* » (1Cor 16, 1). Cette quête dite « impérée » - c'est à dire faite dans un esprit de solidarité et d'ouverture - est effectuée le Vendredi Saint, jour où le Seigneur donne sa vie pour le Salut de tous.

Organiser la Collecte dans sa paroisse, son diocèse ou sa communauté c'est aider les chrétiens de Terre Sainte à témoigner de la foi chrétienne là où le Verbe s'est fait chair ; c'est permettre aux Eglises de continuer à accueillir des milliers de pèlerins, de tout horizon, langue ou culture venant redécouvrir leurs racines chrétiennes sur les sanctuaires ; c'est assurer une présence de religieux priant pour et avec l'humanité en cette Terre qui a vu naître les trois grandes religions monothéistes.

Présents en Terre Sainte depuis 800 ans, les franciscains sont au plus près des populations : écoles, collèges, logements mis à disposition de familles à faible revenu, ateliers de formation professionnelle, maisons de retraite, activités de soutien scolaire, dispensaires, et autant d'emplois qui permettent aux chrétiens de Terre Sainte d'envisager l'avenir et ceux de leurs enfants. En Syrie, au Liban et en Jordanie, les frères sont particulièrement engagés auprès des populations déplacées ou réfugiées notamment dans la distribution d'aide alimentaire, d'eau potable, de médicaments, de relogement...

Il est important de rappeler que les franciscains reçoivent 65% de la Collecte et que les 35% restant sont destinés aux autres institutions catholiques présentes en Terre Sainte (Patriarcat latin, gréco-melkite, maronite, copte, syro-catholique, chaldéenne, arménienne). Les franciscains assument en effet la « Garde des Lieux Saints », les sanctuaires du christianisme, au nom de l'Eglise catholique depuis 1342. Ainsi, dans les pays où il existe un « Commissariat de Terre Sainte » - c'est-à-dire la représentation officielle des franciscains de Terre Sainte - la quête est envoyée par les économistes diocésains à cette institution. En France, le Commissariat de Terre Sainte se trouve au 7 rue Marie Rose à Paris 14<sup>ème</sup>, il est administré par le frère Roger Marchal. Vous pouvez le joindre au 01 45 40 86 21 ou par courriel : [cts@franciscains.fr](mailto:cts@franciscains.fr)

Pour aller plus loin :

- Le [visuel de la Collecte 2018 à télécharger ici](#)
- La [Lettre pour la Collecte Pro Terra Sancta](#) du Cardinal Sandri, préfet de la Congrégation pour les Églises Orientales en date du 14 février 2018
- Une [interview de frère Roger Marchal OFM - nouveau Commissaire de Terre Sainte pour la France](#) - sur le sens de cette Collecte pour les Lieux saints dans *Terre Sainte Magazine* de janvier-février 2018.